

CARTE D'IDENTITÉ AFER INDEX OBLIGATIONS SOUVERAINES

Le support en unités de compte Afer Index Obligations souveraines du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer est adossé au FCP Lyxor Core Global Government Bond (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to Eur - Dist.

Société de gestion
Lyxor International
Asset Management

Forme juridique
Fonds Commun de
Placement (FCP)

Date de création
22/09/2020

Code ISIN
FRO013526688

**Horizon de placement
recommandé**
3 ans minimum

Indice de référence
FTSE G7 and EMU Government
Bond Index - Developed
Markets (CFII7EEC)

Frais courants
0,63% maximum par an⁽¹⁾

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement
potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement
potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le FCP n'est pas garanti en capital.

(1) Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.



Pionniers des ETF depuis 2001*

Nous avons lancé l'activité d'ETF (Exchange Traded Funds) Lyxor en 2001, alors que le marché en était encore à ses balbutiements. Notre soif d'innovation nous a permis de découvrir de nouvelles opportunités d'investissement pour nos clients. Grâce à cet héritage de pionniers des ETF, Lyxor compte aujourd'hui parmi les premiers fournisseurs en Europe avec 72 Mds€ d'encours sous gestion*. Notre curiosité et notre détermination sont des vecteurs d'innovation. L'expérience, la passion et l'expertise de notre équipe nous aident à obtenir de meilleurs résultats pour nos investisseurs.

*Lyxor International Asset Management a été le premier fournisseur européen à lancer un ETF sur le marché dès 2001. Données au 21 juillet 2020.



Rapprochez-vous de votre conseiller habituel,

intermédiaire d'assurance, qui saura vous guider
dans vos choix d'investissement au vu de votre
situation patrimoniale et de vos objectifs.

Ce document vous est remis par :



6112/IA-2010

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER souscrit par l'Association Afer auprès des sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, entreprises régies par le Code des assurances.

Document publicitaire, non contractuel, achevé de rédiger en septembre 2020 par le GIE Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.

Imprimeur : SIPAP OUDIN-Pôle République - 2 rue des Transporteurs B.P. 91077-86061 POITIERS CEDEX 9 - Fabrication sur papier issus des forêts gérées durablement - IFGD.

GIE Afer - Groupement d'Intérêt Économique - régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Aviva Vie, Aviva Épargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Aviva Retraite Professionnelle - 36 rue de châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18.

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE DU
CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE
VIE MULTISUPPORT AFER

AFER INDEX OBLIGATIONS SOUVERAINES



Investissez sur
les obligations d'États souverains
de la zone euro et du G7

Société
de gestion



Les entreprises d'assurance s'engagent sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des évolutions à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.



www.afer.fr



Les avantages de **Afer Index Obligations Souveraines**

Un univers d'investissement rendu accessible par Afer Index Obligations Souveraines

Vous accédez à un **univers large d'obligations** d'États de 13 pays développés, composé de plus de 900 émissions d'obligations différentes avec des **notations de grande qualité allant de A à BBB-** (agence de notation S&P et Moodys).

POURQUOI INVESTIR DANS AFER INDEX OBLIGATIONS SOVERAINES ?

Afer Index Obligations Souveraines s'adresse aux adhérents avec un **profil prudent** souhaitant diversifier leur épargne en investissant sur les obligations d'États souverains parmi les mieux notés de la zone Euro et du G7, via un ETF.

Vous bénéficiez de l'expertise de Lyxor, pionnier sur les Exchange Traded Fund (ETF) en France.

Qu'est ce qu'un **ETF** ?

Un ETF ou Exchange Traded Fund est un fonds indiciel coté, **qui a pour objectif de répliquer à la hausse comme à la baisse la performance d'un indice boursier (avant prélèvement des frais de gestion).**

Les caractéristiques d'un ETF :

Frais réduits :

les ETF obligataire présentent des frais de gestion réduits, moins élevé que ceux d'un fonds géré en gestion active.*

Une transparence accrue :

avec un ETF vous savez exactement sur quels actifs vous êtes investis.

Large diversification :

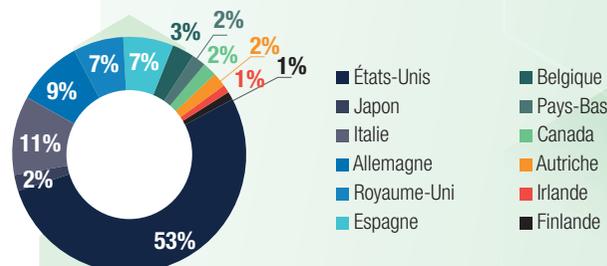
en une transaction vous vous exposez à tous les composants d'un indice boursier.

*Source : étude Good Value For Money, données au 27 mai 2020.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ETF

Le support en unités de compte Afer Index Obligations souveraines est adossé à l'ETF Lyxor Core Global Government Bond (DR) UCITS ETF - Monthly Hedged to EUR - Dist - LU2099289147. Cet ETF est couvert contre le risque de change. Il réplique la composition et l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice FTSE G7 and EMU Government Bond Index - market developed.

Répartition géographique :



Données au 12/05/2020. - Source : Lyxor International Asset Management.

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital.

Les principaux risques

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL :

Les ETF présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

RISQUE DE RÉPLICATION :

Il n'y a aucune garantie que l'objectif de l'ETF soit atteint. L'ETF peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de son indicateur de référence.

RISQUE DE CHANGE :

Les ETF peuvent être exposés au risque de change s'ils sont libellés dans une devise différente de celle de l'indicateur de référence qu'il réplique. Cela signifie que les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les rendements.

RISQUE DE LIQUIDITÉ :

La liquidité des ETF est fournie par des teneurs de marché enregistrés sur les marchés où les ETF sont cotés, y compris Société Générale. La liquidité sur les marchés peut être limitée du fait notamment, d'une suspension du/des marché(s) des sous-jacents de l'indicateur de référence, d'une erreur des systèmes de l'un des marchés concernés, de Société Générale ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation ou d'un événement exceptionnel(le).

RISQUE DE CONTREPARTIE :

Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10% du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus, à la section « Profil de risque », qui les présente dans leur intégralité. Le prospectus et le DICI de sont disponibles sur demande écrite auprès du GIE Afer, sur www.afer.fr et sur www.amf-france.org.